

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2013

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil treize, le cinq décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Brigitte GUICHARDOT, Christine PELLEGRINI
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Philippe BORDAS, Frédéric BOUQUIN, Joël BOUZIGON, Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA

Absents : Mr Hubert PERNOT

Date de convocation : 27/11/2013

Date d'affichage : 6/12/2013

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SIDEC

Vu l'article L 5721-2-1 du CGCT,

Vu le projet des nouveaux statuts du SIDEC, Syndicat mIxte D'énergies, d'Equipements et de e-Communication du Jura auquel la Commune adhère depuis de nombreuses décennies,

Vu l'intérêt présenté par l'évolution envisagée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le texte des nouveaux statuts du SIDEC.

OBJET : ATTRIBUTION DES INDEMNITES AU TRESORIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde à Monsieur Olivier REMY, Receveur Municipal de la collectivité, l'indemnité de conseil à taux plein prévue par l'arrêté du 30 Juin 1975, conformément aux dispositions des arrêtés interministériels du 8 Mai 1972 et du 16 Décembre 1983.

OBJET : CU OPERATIONNEL – MME TASSIN NICOLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du dépôt le 7 juillet 2013 par Maître Jean-Marie PROST, au nom de Madame Nicole TASSIN d'un CU opérationnel n° CU03942313K0002 dont la demande a été rejetée.

Le Conseil Municipal considère que cette demande s'inscrit à l'intérieur du village, à proximité de l'habitat existant. L'accès à la parcelle se fera par une voie communale, le chemin des Perrières et les réseaux d'eau et d'électricité sont à proximité.

Suite au rejet de cette demande de CU opérationnel,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE de prendre une délibération motivée en vue d'un nouveau dépôt de CU opérationnel sur la parcelle ZB n° 75 située chemin des Perrières représentant une superficie d'environ 2 306 m².

JUSTIFIE sa délibération par le fait que la demande jouxte un périmètre actuellement urbanisé.

CONSIDERE que l'intérêt de la commune le justifie dès lors qu'elle ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elle n'entraîne pas un surcroît de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L.110 et aux lois d'aménagement et d'urbanisme mentionnés dans l'article L.111-1-1 (Code National de l'Urbanisme).

L'examen de cette demande a mis en évidence que les réseaux publics d'eau et d'électricité passent à proximité de ce terrain.

Le raccordement aux réseaux restera à la charge du propriétaire.

OBJET : ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE

➤ *L'Arbre de Noël des enfants*

Cette fête aura lieu le vendredi 20 décembre 2013 à 20 h à la cabane de chasse. La commune de Plaisia offrira le verre de l'amitié, toutefois nous sollicitons les mamans ainsi que toute personne pour confectionner des pâtisseries.

➤ *La Fête de la Saint-Etienne*

Elle se déroulera le jeudi 26 décembre 2013 à 18 h à l'abri bus. Nous vous invitons à partager le vin chaud. Là encore, nous en appelons au savoir-faire en pâtisserie, pizzas, etc., de toutes les personnes désireuses de partager ce moment de convivialité.

➤ *Le repas des anciens*

Il est prévu pour le samedi 18 janvier 2014, 12 h, au restaurant de la Valouse.

Un courrier rappelant toutes ces manifestations sera adressé aux habitants de Plaisia.

En attendant de vous rencontrer le Conseil Municipal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire